

ces actions, en tout ou en partie, et en recevoir le prix et en donner quittance; et voter à l'égard de ces actions à toutes assemblées des actionnaires de la compagnie quel que puisse être le but de ces assemblées, le soussigné ratifiant par les présentes toute et chaque chose qui pourra être faite légalement en vertu des présentes par le dit procureur.

Donnée sous les seing et sceau du dit constituant à  
 le                                    jour de                                    en l'année de Notre Seigneur 18  
 Signée, scellée et délivrée en présence de

(Deux témoins)